

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014
A 19.30 HEURES A LA GRANDE SALLE DU SERVICE DU FEU**

Présidence : M. Pierre-Alain **CLEMENT**, Syndic

Présents : 47 bourgeoises et bourgeois
dont 2 Conseillers communaux bourgeois
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal

-

Pour les membres des Commissions bourgeoisiales

MM. Benoît **REY**
André **SCHOENENWEID**

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Brigitte **AEBY**
Myriam **FAVRE**
Isabelle **HÖPPLI**
Isabelle **JOYE BOIVIN**
Alicia **KOCH**

MM. Gérard **AEBY**
Bernard **BAERISWYL**
Denis **BOIVIN**
Dominique de **BUMAN**
Roger **FAVRE**
Michel **HÖPPLI**
Jean **KILCHOER**
Harold **KOCH**
Jérémie **KOCH**
Maria del Carmen **MUNIZ**
Charles de **REYFF**
Mgr Alain de **RAEMY**

La Presse : Mme Kerstin **FASEL**

Scrutateur : M. Stéphane **KOWALSKI**

Secrétaire : M. Georges **PHILIPONA**

☆ ☆ ☆

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 21 mai 2014
- 2.0 Budgets de l'exercice 2015 des Institutions bourgeoisiales
- 3.0 Fusion du Foyer bourgeoisial pour enfants et adolescents des Bonnesfontaines et les institutions de l'Association Œuvre des Crèches – Foyer St-Etienne

 - Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP)
- 4.0 Divers

o o o

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents ce soir.

M. le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre personnelle remise à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 21 novembre 2014, dans le bulletin « 1700 » no 309 du mois de novembre 2014, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des questions pratiques, le Chef de Service, M. Gérard Aeby, fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Absent pour des raisons de maladie, ce dernier est remplacé par M. Georges Philipona, Responsable administratif de la Bourgeoisie. Le procès-verbal est contresigné par la Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 21 mai 2014

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est pas lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale ainsi que sur le site internet de la Ville de Fribourg.

La discussion est ouverte, elle est utilisée.

M. Gabriel Daguet : « *Etant de langue maternelle allemande, le procès-verbal est uniquement en français.* »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : « *Absolument M. Daguet.* »

M. Daguet : « *Cela veut dire que les germanophones doivent trouver une solution pour le traduire.* »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : « Absolument, cela a toujours été le cas. En ce qui concerne le procès-verbal, j'aimerais juste vous rappeler que chacun s'exprime dans sa langue et que les débats sont transcrits dans la langue de l'intervenant. Si d'aventure vous intervenez en allemand, il sera retranscrit en allemand. Ça n'est donc pas une obligation de traduire systématiquement le procès-verbal. Il est procédé de la même façon dans le cadre du procès-verbal du Conseil général, l'équivalent pour la Ville de l'Assemblée bourgeoisiiale. Chacun s'exprime dans sa langue. Le fait d'être dans une Ville considérée comme la capitale d'un Canton bilingue ne signifie pas que tout est traduit mais que chacun a le droit de s'exprimer dans sa langue, étant bien entendu que, par cette expression, chacun s'exprime dans sa langue c'est soit le français et/ou l'allemand. Ai-je été suffisamment clair ? »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2.0 Budgets de l'exercice 2015 des Institutions bourgeoisiiales

M. le Président donne la parole à M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiiales, pour une présentation générale des budgets.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiiales : « Monsieur le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Combourgeoises et Combourgeois, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2015 des Institutions bourgeoisiiales. Après une brève introduction générale, je vous présenterai les différents budgets Fondation par Fondation, selon la présentation faite dans le message du Conseil communal que vous avez reçu à l'entrée de cette salle. Je vous rappelle également ainsi que cela figure sur la convocation que vous avez reçue, que, d'une part, ce message était à disposition à partir du 24 novembre auprès du Service des Affaires bourgeoisiiales et que, d'autre part, tant le message que le budget détaillé se trouvent sur le site Internet de la Ville de Fribourg sous la rubrique des Affaires bourgeoisiiales.

Vous avez sous les yeux la récapitulation du budget 2015, Fondation par Fondation, excepté la Caisse des Scholarques et la Fondation Moosbrugger. Vous constatez que, si l'on additionne les résultats des différentes institutions, on arrive à un déficit de Fr. 254'965.00. Cela est principalement dû au remplacement de la climatisation de la cave de la Maison bourgeoisiiale qui arrive à bout de course et qui figure dans le budget de fonctionnement de la Régie des Copropriétés pour un montant de Fr. 200'000.00. Pour le reste, les budgets des différentes Fondations, proches de ceux des années précédentes, ne nécessitent pas de longues explications en entrée en matière si ce n'est que ce budget est marqué par le même état d'esprit de rigueur que celui de ces dernières années. Nous vous donnerons cependant des explications particulières sur quelques postes lors de l'examen des budgets des différentes Fondations.

Il a, comme remarques générales, été en particulier décidé de prolonger des mesures d'économies déjà effectives dès 2012 dont le non remplacement d'un bûcheron dans l'équipe forestière, dont je salue d'ailleurs dans la salle le responsable M. Pauchard, et nous avons également continué à limiter au maximum les frais d'entretien des bâtiments.

Dans ce tableau récapitulatif que vous trouvez aussi à la page 20 du message que vous avez sous les yeux, vous voyez une vue d'ensemble, en fait générale, de toutes les Fondations, mais par secteur d'activités. Je ne vais pas commenter longuement ce tableau si ce n'est que vous pouvez constater que la majorité des activités de la Bourgeoisie sont bénéficiaires. Il s'agit des domaines, des montagnes qui sont situés, je vous le rappelle, dans la région du Gantrisch et du Lac-Noir, des terrains, des vignes, des bâtiments locatifs et de Bourguillon. Seules les forêts enregistrent un déficit important, le marché du bois demeurant malheureusement morose. A cela s'ajoute, dans le budget 2015, un montant de Fr. 40'000.00 comme amortissement lié à l'achat cette année, donc en 2014, d'un nouveau tracteur forestier.

Dans la deuxième partie de ce tableau, vous avez les diverses participations de la Bourgeoisie qui permettent de voir le rôle social qu'elle joue au service de la cité. Vous pouvez constater que les quatre principales participations sont les Fr. 110'600.00 de garantie de déficit à la Résidence bourgeoisiale, les Fr. 100'000.00 de subsides au Service social de la Ville et les Fr. 50'000.00 prévus pour couvrir le déficit des Bains de la Motta ainsi que, tout au bas du tableau, Fr. 40'000.00 qui sont destinés aux résidents et au personnel du Foyer pour financer certaines activités particulières hors budget.

En plus de ces participations que l'on retrouve année après année, je tiens aussi à souligner des actions plus ponctuelles telles que les Fr. 30'000.00 destinés à une exposition qui sera organisée le printemps prochain au Musée Gutenberg par les Archives de la Ville et qui rendra hommage au Docteur Jean Dubas. A noter qu'il s'agit de la moitié des coûts de l'exposition, l'autre étant prise en charge par la Ville.

Il faut également signaler les Fr. 25'000.00 pour la participation à l'acquisition par le Musée d'Art et d'Histoire de l'œuvre de Hans Fries intitulée « Vierge à l'Enfant avec St-Joseph », un véritable chef-d'œuvre qui a été présenté récemment à la presse et qui est désormais l'une des pièces maîtresses de l'exposition permanente du Musée.

Voilà M. le Syndic, j'en ai terminé avec ces quelques commentaires généraux que je souhaitais faire et je vous propose de passer à la présentation Fondation par Fondation ».

I. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

a) Budget de fonctionnement de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines

(commentaires : pages 2 à 4 / chiffres : page 25)

La parole est donnée à M. le Directeur.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Vous avez les chiffres détaillés de cette Fondation de l'Hôpital des Bourgeois à partir de la page 25 en blanc. On commence donc par la Résidence bourgeoisiale, pages 25 et 26 blanches, et vous voyez que le déficit budgété pour 2015 est de Fr. 110'600.00, qui est le plus bas depuis le déménagement. Cela s'explique, d'une part, par une bonne maîtrise des charges et, d'autre part, par une augmentation des recettes d'exploitation par rapport au budget 2014. Outre le taux d'occupation toujours très élevé des 87 lits, les augmentations de recettes sont en particulier dues aux activités de la cafétéria et aux repas confectionnés pour des tiers, en particulier la Farandole. Quant aux charges d'exploitation, elles diminuent de 0.79%.

De manière générale, un effort important a été fourni depuis plus d'une année grâce à un dialogue très constructif avec la Commission du personnel qui a permis, par toute une série de petites mesures, de rationaliser au mieux l'exploitation.

Il convient également de rappeler que notre marge de manœuvre dans l'établissement de ce budget est faible puisqu'à titre d'exemple, notre personnel dépend de l'échelle des traitements de l'Etat et que les taxes d'hébergement et les forfaits médicaux fixés par les autorités cantonales et fédérales constituent près de 90% des recettes. A ce propos, le prix de pension aux résidents fixé par la Direction de la Santé et des Affaires sociales à Fr. 103.00 par jour et par résident n'évolue pas et est très bas, voire trop bas, pour assurer la couverture des coûts de l'hôtellerie, de l'administration, de la conciergerie ainsi que certains coûts de matériel liés aux soins. Ce constat est valable pour l'ensemble des homes du Canton. C'est pourquoi, l'Association fribourgeoise des Institutions pour personnes âgées, l'AFIPA, défend la fixation d'un prix de pension apte à supporter les charges toujours croissantes auxquelles les EMS doivent faire face. Cela dit, l'objectif pour ces prochaines années est de tendre vers un budget toujours plus proche de l'équilibre, équilibre qui, peut-être vous vous en rappelez, a d'ailleurs été atteint dans les comptes 2013 qui s'étaient soldés avec un léger bénéfice.

Je ne terminerai pas ces quelques mots sans relever une nouvelle fois la très bonne image dont jouit actuellement notre Résidence bourgeoise et cela est dû évidemment à la réussite de la rénovation mais aussi à l'engagement de l'ensemble du personnel, de la Commission du Home et évidemment du Directeur du Home, M. Christian Morard, que je salue également parmi nous. J'en ai terminé M. le Président ».

b) Budget des investissements de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines

(commentaires : page 4 / chiffres : page 26)

La parole est donnée à M. le Directeur.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Vous constatez qu'un montant de Fr. 301'500.00 d'investissement est prévu pour 2015, investissement qui devrait être pris en charge par la CODEMS. En cas de refus par cette dernière, c'est la Commission du Home qui prendra la décision de le maintenir ou non.

Comme vous pouvez le voir, il s'agit principalement de frais de renouvellement informatique pour Fr. 67'000.00, de remplacement des lits médicalisés pour Fr. 120'000.00. Il s'agit là en fait d'une première tranche de ces renouvellements de lits qui sont prévus sur quatre ans et qui sont indispensables, tout en précisant que les anciens lits n'avaient pas été changés au moment de la rénovation du bâtiment. Ce sont donc encore les lits qui existaient à l'époque. Il y a également, pour Fr. 14'500.00, quelques adaptations des plafonds en cuisine suite à de nouvelles directives du Service d'hygiène et enfin, il est prévu le remplacement pour Fr. 100'000.00 de notre minibus qui sert au transport des résidents et qui sera acheté conjointement avec le Manoir à Givisiez dans l'optique d'une utilisation commune donc aussi d'une diminution des coûts pour les deux Institutions. Terminé M. le Syndic-Président. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : « Emporté dans mon élan, j'ai été un peu vite et je vais vous faire voter deux fois à suivre. Mais j'ouvre d'abord la discussion en ce qui concerne le budget des investissements de la Résidence bourgeoisiale. Là aussi, je constate qu'il n'y a pas d'intervention donc on peut passer à deux votes, l'un pour le budget de fonctionnement, l'autre pour le budget d'investissements. Commençons par le budget de fonctionnement. Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement de la Fondation ou plus exactement de la Résidence bourgeoisiale le manifestent en levant la main. »

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

M. le Syndic-Président : « Je passe au budget des investissements. Celles et ceux qui l'acceptent se manifestent en levant la main. »

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget des investissements de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

a) Budget de fonctionnement de l'Administration générale

(commentaires : pages 5 à 12 / chiffres : page 27)

La parole est donnée à M. le Directeur.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : « Comme vous l'avez vu tout à l'heure, lors de la récapitulation, le déficit de la Fondation se monte à Fr. 335'025.00. Cela s'explique, d'une part, par le fait que c'est cette Fondation qui prend en charge, dans la rubrique Pertes et Profits, la garantie du déficit du Home et que, d'autre part, c'est également sous cette Fondation que se trouve la plus grande partie de nos forêts. Pour information, le domaine concerné et qui se trouve dans cette Fondation, est celui de Schmitten. Les bâtiments locatifs qui s'y trouvent sont le Home bourgeoisial, le Centre forestier de La Corbaz et l'immeuble d'habitations de la Samaritaine 38. C'est également dans cette Fondation, vous le voyez, que se trouvent nos vignobles dont le budget et, par voie de conséquence, celui de la cave est difficilement estimable dans la mesure où les résultats dépendent fortement des conditions météorologiques. Cela dit, je profite de relever ici l'excellente qualité de notre production, renforcée d'ailleurs depuis la vinification dans nos caves en 2011. Cette qualité a été reconnue par les différents prix que nos vins viennent de recevoir et je pense ici en particulier aux douze distinctions reçues dans différents concours pour la récolte 2013. Notre gratitude va évidemment à notre vigneron, M. Martin Haab, et à notre œnologue, M. François Meylan. Je n'ai pas d'autres remarques. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : « Ah, notre Riex, Mesdames et Messieurs les Bourgeoises et Bourgeois, on se réjouit de le goûter, surtout la cuvée 2013. »

La discussion est ouverte.

Elle est utilisée.

Mme Roselyne Crausaz : « Monsieur le Syndic-Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, juste une question au sujet des bâtiments locatifs. Je constate qu'il y a un dépassement de charges et l'année passée aussi, par rapport à l'année 2013 ou c'était l'inverse. Est-ce que l'on peut expliquer pourquoi on n'arrive pas à avoir au moins une opération blanche ? »

M. Gabriel Daguet : « Oui, je me pose la question de qu'est-ce qu'un rentier passif ? »

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « En fait, en ce qui concerne la question de Mme Crausaz, les bâtiments locatifs que j'ai cités tout à l'heure, donc le Centre forestier de La Corbaz et l'immeuble de la Samaritaine 38 sont assez fortement bénéficiaires, donc il y a plus de recettes que de dépenses. Par contre, c'est la Résidence bourgeoise qui a un léger déficit. Il y a Fr. 1'099'000.00 de dépenses et Fr. 1'039'000.00 de recettes. Cela est dû en fait au fonds de rénovation du Home. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : « Si je peux me permettre de prendre le relais pour la question de M. Daguet, les rentiers passifs par définition, un rentier c'est quelque chose que l'on reçoit. Ici c'est un rentier passif, c'est-à-dire une rente que la Bourgeoisie assume depuis fort longtemps. Alors là, il y a plusieurs éléments : les grains en espèce pour les Cordeliers, les étrennes pour la Fondation de Thurler, le vin pour les Capucins, les redevances en argent pour les Capucins, les messes fondées pour les Capucins ainsi que les cadeaux aux pensionnaires bourgeois du Home. C'est ce que l'on appelle des rentes qui sont assurées à vie ou quasiment depuis la nuit des temps dirais-je, en tous les cas depuis très longtemps et qui sont des rentes passives c'est-à-dire des rentes que nous devons payer et non pas que nous encaisserions. Ceci par opposition à ceux qui sont rentiers comme vous M. Daguet et qui bénéficient, eux, au contraire d'un paiement mensuel, d'une rente à vie. »

La parole n'est pas demandée. Elle est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'Administration générale de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

b) Budget des investissements de l'Administration générale

(commentaires : page 12 / chiffres : page 28)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Il y a effectivement un seul investissement qui est prévu pour 2015 dans cette Fondation de l'Hôpital. Comme vous le voyez, il s'agit du remplacement d'un véhicule de service, l'actuel arrivant en bout de course. Je crois que cela ne nécessite pas de commentaires particuliers. »

La discussion est ouverte.

Elle n'est pas utilisée. La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement de l'Administration générale de la Fondation de l'Hôpital.

II. Fondation des Fonds Pies

(commentaires : pages 12 et 13 / chiffres : page 29)

a) Budget de fonctionnement

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Le bénéfice pour cette Fondation est de Fr. 38'390.00. Il correspond à peu près au bénéfice moyen de ces dernières années. Pour information, les domaines de cette Fondation sont ceux de Friesenheit et de Menzswil, tous deux situés en Singine. A noter qu'en ce qui concerne Bourguillon, un montant de Fr. 8'500.00 est prévu pour l'amélioration de l'éclairage de la chapelle.

Pour continuer dans la réponse qui a été donnée tout à l'heure à M. Daguet, vous voyez ici qu'il y a aussi un poste « Rentiers passifs », ce qui me permet de dire que ces postes sont le reliquat en fait de l'histoire. Ils ont des montants qui n'évoluent pas, qui ne correspondent peut-être plus à grand-chose mais qu'on tient à maintenir par respect justement de l'histoire. Vous avez ici un montant de Fr. 160.00 qui est distribué annuellement au Chapitre de la Cathédrale, un montant de Fr. 90.00 aux Cordeliers et un montant de Fr. 10.00 à la Cure de St-Maurice. Terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement des Fonds Pies.

III. Régie des Copropriétés bourgeoises

(pages 13 à 15 / chiffres page 33)

a) Budget de fonctionnement

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Le déficit prévu ici est de Fr. 273'460.00. Pour information également, comme je l'ai fait pour les autres Fondations, les domaines qui figurent dans la Régie sont ceux de Bertigny, des Rittes, du Windig et des Muèses ainsi que du Guintzet. Les terrains qui figurent dans cette Régie sont situés en grande partie sur le territoire de communes voisines et sont loués principalement à des agriculteurs. Sous « Bâtiments locatifs » se trouvent la Maison bourgeoise qui comprend notamment l'Administration bourgeoise et le Restaurant de l'Aigle Noir ainsi que les immeubles Pont-Muré 14, 16 et 18 où vous avez entre autres le Restaurant du Gothard et un local commercial actuellement loué à La Poste ainsi qu'une dizaine d'appartements. Vous avez également un bâtiment locatif dont on est propriétaire et qui se trouve à la Rue de la Samaritaine 9. Il convient ici de mentionner, je l'ai dit en entrée en matière, qu'il est prévu de remplacer la climatisation de la cave de la Maison bourgeoise, donc l'endroit où l'on stocke notre vin. C'est une climatisation qui date de 35 ans et le montant pour ce remplacement est de Fr. 200'000.00.

Je signale enfin que c'est dans la Régie que figurent les Fr. 50'000.00 versés pour couvrir partiellement le déficit des Bains de la Motta ainsi que, sous « Pertes et Profits », les différents montants dont j'ai parlé tout à l'heure, en particulier les Fr. 100'000.00 versés au Service social, les Fr. 30'000.00 respectivement Fr. 25'000.00 pour l'exposition liée au 10^{ème} anniversaire du décès du Docteur Dubas et pour la participation à l'acquisition de l'œuvre « Vierge à l'Enfant » de Hans Fries ainsi qu'un montant de Fr. 20'000.00 pour des dons et subventions qui sont accordés en cours d'année à des institutions culturelles ou à but social. Terminé M. le Président. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président : *« Vous avez compris qu'à ce niveau-là, la Régie des Copropriétés est, je dirais, un des nœuds de fonctionnement financier de l'ensemble des Fondations de la Bourgeoisie et que, grâce à elle, cette dernière peut justement procéder à toutes ces opérations qui viennent d'être rappelées par M. le Vice-Syndic. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, elle est donc close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Régie des Copropriétés.

IV. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

a) Budget de fonctionnement du Foyer des Bonnesfontaines

(commentaires : pages 16 à 17 / chiffres : page 33)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : *« Je n'ai pas de commentaires particuliers à vous donner sur ce budget qui est standard et qui est totalement indépendant du point suivant de l'ordre du jour. Je vous rappelle simplement que tant le budget que d'ailleurs les comptes du Foyer sont contrôlés et approuvés par la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales et que le financement en est assuré par les subventions cantonales et fédérales ce qui explique que le budget du Foyer est toujours équilibré. Pour rappel également, notre Foyer qui témoigne du rôle social que remplit la Bourgeoisie, accueille 24 enfants en proie en particulier à des problèmes familiaux, placés par les autorités cantonales compétentes. Il est ouvert toute l'année et occupe une trentaine de collaborateurs. Je profite ici de remercier son Directeur, M. Jean-Luc Kuenlin, qui a été salué tout à l'heure ainsi que l'ensemble du personnel et les membres de la Commission du Foyer pour leur engagement exemplaire tout au long de l'année. Terminé M. le Syndic. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement du Foyer des Bonnesfontaines de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

b) Budget des investissements du Foyer des Bonnesfontaines

(commentaires : page 17 / chiffres : page 34)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : *« Il s'agit d'un montant total d'investissement de Fr. 58'900.00 qui correspond à quatre petits investissements liés à du renouvellement de mobilier, d'informatique et à une amélioration du système de fermeture des portes, investissements qui sont donc tous prévus d'être réalisés l'année prochaine. Terminé. »*

La discussion est ouverte.

Elle n'est pas utilisée. La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement du Foyer des Bonnesfontaines de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

a) Budget de fonctionnement de l'Administration générale

(commentaires : pages 17 à 19 / chiffres : page 35)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales : *« Ce budget est bénéficiaire lui pour Fr. 315'130.00. Il n'implique pas de commentaires particuliers si ce n'est que le bâtiment du Home II, sis à la Route des Bonnesfontaines 26 et qui était à l'époque loué par le Home à la Fondation de l'Orphelinat, est provisoirement loué dans l'attente d'une affectation définitive, à des étudiants et à la Farandole ce qui permet de maintenir les produits des bâtiments locatifs. Pour information, le domaine de cette Fondation est celui de Villars-les-Joncs, les bâtiments locatifs étant, outre le Foyer des Bonnesfontaines et le bâtiment dont je viens de parler donc l'ancien Home II, un bâtiment d'habitation qui est situé à la Rue St-Pierre-Canisius 13. A noter également, vous le voyez dans les montagnes, qu'il y a des charges qui sont relativement plus élevées que dans les comptes 2013 et le budget 2014, c'est en raison de travaux d'adduction d'eau qui seront effectués l'année prochaine et qui permettront de garantir aux deux bâtiments du Lägerli, c'est dans la Vallée du Lac-Noir, une arrivée d'eau potable qui n'est plus garantie actuellement. Terminé M. le Syndic. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'Administration générale de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

b) Budget des investissements de l'Administration générale

(commentaires : page 19 / chiffres : page 36)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Ce montant de Fr. 12'500.00 est destiné, vous le voyez, à une étude d'avant-projet dans le but de remplacer le système de chauffage actuel par une chaudière à bois qui permettrait de chauffer l'ensemble du complexe des Bonnesfontaines y compris donc le Foyer, la Résidence bourgeoise, les futurs appartements protégés pour personnes âgées que nous envisageons de construire prochainement sur ce site, voire également des immeubles voisins. Ce système nous permettra d'ailleurs, si les études sont concluantes, d'utiliser notre propre production de bois pour le chauffage et je pense que, par là, on répond aussi à une question qui avait été posée il y a, je pense, deux ans à peu près par M. Garnier. Je n'ai pas d'autres commentaires. »

La discussion est ouverte.

Elle n'est pas utilisée. La discussion est close.

La parole est donnée à M. le Directeur.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement de l'Administration générale de la Fondation de l'Orphelinat bourgeois.

V. Caisse des Scholarques

(commentaires : page 19 / chiffres : page 37)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Il convient de noter que les montants des subsides ont été réduits ces dernières années car les produits des titres avaient baissé et que, selon le règlement de la Caisse, les subsides ne peuvent être prélevés que sur les intérêts des titres et non sur la fortune. Les subsides varient actuellement entre Fr. 700.00 et Fr. 1'500.00. L'augmentation attendue des produits des titres par rapport aux années passées provient du fait que nous avons décidé d'abandonner le système traditionnel que l'on avait jusqu'à présent qui consistait en fait à placer notre fortune en bons de caisse par un mandat de gestion que l'on a donné à un institut bancaire. Je rappelle pour terminer que cette Caisse a été instaurée en 1575 déjà pour favoriser les progrès de l'instruction en fournissant des subsides aux jeunes bourgeois de Fribourg et c'est, sauf erreur, la plus ancienne Institution de ce type en Suisse. Terminé. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « Institution qui a traversé le temps, malgré les vicissitudes, sans trop de heurts. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Caisse des Scholarques.

VI. Fondation C.-J. Moosbrugger

(commentaires : page 19 / chiffres : page 38)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « La Fondation prévoit pour l'année prochaine un bénéfice de Fr. 11'300.00 et les remarques générales que je viens de faire concernant la Caisse des Scholarques sont également valables pour cette Fondation, Fondation qui, elle, permet à de jeunes bourgeois qui vont apprendre l'anglais en Angleterre de recevoir également une bourse. Terminé. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Fondation Moosbrugger.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : « Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés à la clôture du budget de fonctionnement et des investissements des Fondations de la Bourgeoisie. Je vous remercie, au nom du Conseil bourgeois et du Conseil communal, de votre confiance. Nous passons au point 3, ce qui me permet également de saluer l'arrivée de Me Philippe Uldry, Président de l'Institution Œuvre des Crèches du Foyer St-Etienne, et qui est également en compagnie de M. Jean-Luc Kuenlin à disposition pour répondre à vos questions relatives au point 3, « Fusion du Foyer bourgeois pour enfants et adolescents des Bonnesfontaines et les Institutions de l'Association Œuvre des Crèches du Foyer St-Etienne ». Il s'agit d'octroyer un droit de superficie distinct et permanent. »

3.0 Fusion du Foyer bourgeois pour enfants et adolescents des Bonnesfontaines et les institutions de l'Association Œuvre des Crèches – Foyer St-Etienne

- Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : « Vous me permettrez effectivement, sans vouloir quand même trop prolonger cette Assemblée, de vous donner quelques explications sur ce point de l'ordre du jour qui est en fait la concrétisation heureuse d'un processus de rapprochement entamé depuis 2009 entre le Foyer bourgeois et le Foyer St-Etienne, deux institutions très connues et appréciées et qui remplissent en fait une mission quasi identique au service d'enfants et d'adolescents en difficulté et placés par les autorités cantonales compétentes.

Sans faire un long historique, je tiens tout d'abord à rappeler que ce qui s'appelait autrefois l'Orphelinat bourgeois existe depuis 1869, d'abord à l'Hôpital des bourgeois puis à l'ancien bâtiment du pensionnat de jeunes filles de Sainte-Agnès et enfin, depuis 1974, ce qui s'appelle désormais le Foyer bourgeois, se trouve là où il est actuellement donc sur le site des Bonnesfontaines dans des bâtiments qui avaient été construits à l'époque.

Quant au Foyer St-Etienne, dont la terminologie exacte est l'Oeuvre des Crèches Foyer St-Etienne, il s'agit d'une Association privée fondée en 1900 et qui dispose aujourd'hui de trois établissements : l'internat au chemin des Primevères, qui était connu à l'époque sous le nom de Crèche St-Etienne, bâtiment qui accueille une quarantaine d'enfants et d'adolescents en difficultés sociales, familiales et scolaires. Ensuite, le centre de préformation professionnel à Grolley doté d'une quarantaine de places et qui est en fait un centre d'encadrement psychoéducatif destiné à des jeunes qui souhaitent recevoir une aide personnalisée pour accéder à une place de formation professionnelle. Et enfin, troisième bâtiment qui dépend de St-Etienne, celui de Time Out. C'est un bâtiment qui accueille une dizaine de jeunes qui se trouve à Villars-sur-Glâne à l'Avenue Jean-Paul II donc près du Home médicalisé de la Sarine et dont la prise en charge nécessite une observation particulière.

A noter encore que les deux Institutions, le Foyer bourgeoisial et le Foyer St-Etienne, bénéficient de la reconnaissance des autorités tant fédérales que cantonales.

Depuis le 1^{er} mai 2009, grâce à l'impulsion de mon prédécesseur à la Bourgeoisie, M. Charles de Reyff et à celle de Me Philippe Uldry que je salue également, une convention de collaboration a été signée entre les deux Institutions. Pourquoi à l'époque l'idée d'une telle collaboration ? Et bien parce qu'en 2008, M. Jean-Luc Kuenlin, Directeur à l'époque du Foyer bourgeoisial, avait été retenu comme nouveau Directeur du Foyer St-Etienne. Et c'est au moment de lui désigner un successeur au Foyer bourgeoisial et de planifier au mieux la période transitoire qu'il est apparu aux responsables des deux Foyers de l'époque, qu'il était opportun d'analyser les possibilités de réaliser un rapprochement. Ce sont ces réflexions qui ont amené à la convention entre les deux Foyers signée le 18 avril 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} mai de la même année, convention qui confiait la conduite opérationnelle des deux Institutions à un seul et même directeur ainsi qu'une mise en commun des prestations administratives, donc l'administration proprement dite, l'intendance, la lingerie, la cuisine et les prestations éducatives tout en conservant l'indépendance juridique des deux institutions. Il était prévu que les responsables des deux foyers analyseraient la situation avec pour conséquence une fusion des deux institutions. Cette convention initialement prévue pour une durée échéant au 1^{er} janvier 2011 a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2015 dans l'attente d'une décision définitive. Durant cette période, les synergies découlant de cette collaboration opérationnelle se sont avérées être des plus positives ne serait-ce que par des économies d'échelles.

Aujourd'hui, les deux Institutions sont convaincues qu'il serait, d'une part, malheureux de perdre les avantages de cette collaboration et que, d'autre part, le seul moyen efficace et judicieux pour pérenniser cette situation est, au niveau juridique, de fusionner les deux Institutions et ce par la création d'une nouvelle Fondation de droit privé. Cette fusion constitue donc la dernière étape d'un processus mûrement réfléchi qui allègera l'administration et l'organisation actuelle tout en l'améliorant, en la fortifiant et en garantissant la pérennisation de ces deux structures en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

La nouvelle organisation retenue a été élaborée en étroite et parfaite collaboration avec toutes les instances concernées. C'est ainsi qu'elle a d'ores et déjà été préavisée favorablement non seulement par la Commission du Foyer bourgeoisial et par le Comité du Foyer St-Etienne mais aussi par le Conseil bourgeoisial, le Conseil communal, la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales qui nous a d'ailleurs fortement encouragés à aller dans ce sens ainsi que l'Office fédéral de la Justice et l'Autorité cantonale de surveillance des fondations.

Sans entrer dans les détails et en essayant d'être le plus simple possible, cette fusion implique la signature de plusieurs documents juridiques distincts dont un seul, de par les compétences octroyées par la loi sur les Communes, doit être décidé par l'Assemblée bourgeoise. Il convient tout d'abord que les supports juridiques des deux Institutions, c'est-à-dire la Fondation de l'Orphelinat d'un côté et l'Association de l'autre, signent un acte constitutif de la nouvelle Fondation qui devra évidemment se doter de statuts. Dans un deuxième temps, les deux Institutions apporteront à la nouvelle Fondation un apport consistant, pour St-Etienne dans le transfert de l'ensemble de son patrimoine actuel et, en ce qui concerne la Fondation de l'Orphelinat bourgeois, en l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent sur le terrain où se trouve actuellement le Foyer bourgeois et c'est donc pour décider du principe de l'octroi de ce droit de superficie que l'Assemblée bourgeoise doit se prononcer ce soir.

Plus concrètement encore, que signifient ces opérations ? Au terme de celles-ci, l'Association St-Etienne sera dissoute, ce qui n'est évidemment pas le cas de la Fondation de l'Orphelinat. La nouvelle Fondation s'appellera « Fondation de Fribourg pour l'enfance et la jeunesse » et son but sera notamment, je cite, celui d'exploiter des établissements pour enfants et adolescents dont le comportement social est gravement perturbé. Dans la pratique toutefois, les différents établissements vont garder leur nom. Il y aura donc toujours le Foyer des Bonnesfontaines et celui de St-Etienne et l'identité pédagogique de chacune des deux Institutions sera également respectée et garantie.

Pour la Bourgeoisie, il est important de mentionner que ses intérêts sont entièrement garantis. En effet, les statuts de la nouvelle Fondation prévoient qu'une majorité des membres du Conseil de Fondation, quatre sur sept, représenteront la Bourgeoisie. En effet, sur les sept membres du Conseil, trois seront désignés par le Conseil communal selon les règles habituelles de nominations des Commissions bourgeoises et le Président de la Fondation sera d'office le Directeur des Affaires bourgeoises. Quant aux trois autres membres, ils seront nommés initialement par St-Etienne puis par le Conseil de Fondation lui-même selon des critères de compétence professionnelle. Les comptes et rapports annuels de cette nouvelle Fondation seront transmis à l'Assemblée bourgeoise.

Il convient encore de relever un autre avantage pour la Bourgeoisie. Vous savez peut-être que notre Foyer ne dispose pas à ce jour de statuts. Aussi, la nouvelle Fondation avec des statuts conformes aux exigences légales actuelles, permettra de clarifier les buts de notre Foyer et cela facilitera évidemment les procédures de reconnaissance cantonale et fédérale nécessaires à l'exploitation de l'Institution et donc à son subventionnement.

Enfin, il convient de relever, et cela est aussi important, que le personnel des deux Foyers a été régulièrement informé de ce processus de fusion et qu'il y est favorable sachant que la nouvelle structure n'occasionnera aucune suppression de poste de travail et que les conditions de travail, conditions salariales notamment, sont déjà identiques aujourd'hui dans les deux Institutions qui sont toutes deux affiliées à la même convention collective. De même, en ce qui concerne la Caisse de pension, les plans LPP ne seront pas modifiés pour les employés déjà engagés.

Du point de vue de la mise en œuvre de cette fusion, l'entrée en force de la nouvelle organisation est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

Avant de terminer, je rappelle donc qu'une seule décision doit être prise ce soir par l'Assemblée bourgeoise, c'est l'octroi, à titre gratuit, de la Fondation de l'Orphelinat bourgeois à la nouvelle Fondation d'un droit de superficie distinct et permanent de 5'902 m². Cette surface comprend en fait les bâtiments du Foyer actuel et les espaces extérieurs qui sont à l'intérieur du trait qui est dessiné ici en bleu, donc c'est en gros les bâtiments actuels plus l'espace récréatif qui existe autour du bâtiment.

Ce droit de superficie, octroyé par la Fondation de l'Orphelinat à la nouvelle Fondation pour une durée de 100 ans, permettra à cette dernière d'exploiter les bâtiments actuels et aussi de procéder par la suite à des transformations de ces bâtiments ou à de nouvelles constructions afin de répondre à l'évolution des besoins du Foyer.

Sur la plan financier encore, il convient de préciser que le contrat de bail à loyer entre la Bourgeoisie et l'Etat de Fribourg par lequel l'Etat verse annuellement une location pour ces bâtiments restera valable jusqu'au jour où des travaux de restructuration complète des bâtiments seront entrepris.

J'espère avoir été le plus clair possible, je n'ai pas été dans tous les détails, mais si tel ne devait pas être le cas, si des compléments d'informations sont souhaités ou des précisions, ils pourront encore vous être apportés tout à l'heure, notamment également par les membres de la Commission du Foyer, par Me Charles-Antoine Hartmann qui a également procédé à la rédaction juridique des différents actes qui doivent être passés, tout comme également si jamais, en ce qui concerne surtout St-Etienne, M. Jean-Luc Kuenlin et Me Philippe Uldry.

Au nom de la Commission du Foyer, du Conseil bourgeoisial et du Conseil communal, je vous recommande d'accepter l'octroi de ce droit de superficie à la nouvelle Fondation. En acceptant cette proposition, vous contribuerez à ce que la Bourgeoisie continue à jouer un rôle social primordial dans notre cité au service des enfants et des jeunes victimes de situations particulièrement pénibles, notamment au niveau familial. J'en ai terminé. »

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Merci beaucoup de cette présentation malgré la petite panne d'éclairage. En somme finalement, tout à l'heure M. le Vice-Syndic l'a rappelé, il s'agit d'octroyer à une Fondation dans laquelle la Bourgeoisie reste majoritaire, un droit de superficie. Donc, il s'agit d'officialiser, par ce droit de superficie, cette transformation de la propriété que nous avons déjà dans le cadre de la Fondation de l'Orphelinat actuelle. »*

La discussion est ouverte.

Elle est utilisée.

M. Gabriel Daguet : *« J'aurais une question concernant ce droit de superficie. Cela veut dire que la Bourgeoisie est propriétaire des terrains actuellement et qu'elle donne le droit de superficie à cette ex-Fondation St-Etienne ? »*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Absolument pas. D'abord, ce n'est pas la Bourgeoisie qui est propriétaire c'est la Fondation de l'Orphelinat. Cela ne change pas grand-chose, c'est dans l'ensemble des propriétés de la Bourgeoisie au sens général du terme. Il y a fusion entre deux Institutions et cette nouvelle Institution qui portera un nouveau nom, Fondation de la Ville de Fribourg pour la même destination que maintenant, bénéficiera d'un droit de superficie d'un terrain qui appartient à la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois. Dans ce contexte-là, la nouvelle Fondation dans laquelle se trouve la Bourgeoisie en l'intermédiaire de la Fondation actuelle ainsi que St-Etienne, deviendra bénéficiaire de ce droit de superficie. Sans oublier aussi que cette nouvelle Fondation aura à gérer les actuels bâtiments de la Fondation de St-Etienne avec ses trois Institutions qui viennent d'être cédées. Donc, c'est un échange de bons procédés entre les deux où la Bourgeoisie, plus exactement la Fondation de l'Hôpital, n'est absolument pas perdante. Personne ne l'est. C'est vraiment un accord que l'on appelle dans les langages modernes « Win Win » c'est-à-dire que tout le monde est gagnant. »*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : *« C'est bien de la Fondation de l'Orphelinat qu'il s'agit et pas de l'Hôpital. Le principe de droit de superficie veut justement que le propriétaire qui octroie le droit de superficie reste propriétaire des terrains. »*

M. Gabriel Daguet : *« Si vous pouvez compléter ma question : cela veut dire que c'est comme si c'était une location et de ce fait, maintenant, on retirait une espèce de droit de superficie monnayé ? »*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Absolument pas, il est gratuit. »*

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

M. Pierre-Alain Clément, Syndic-Président : *« Je vous remercie, au même titre que les opérations que vous avez faites tout à l'heure, pour la confiance que vous nous accordez que ce soit à l'ensemble des acteurs qui se sont manifestés. J'aimerais également relever la parfaite collaboration qu'il y a eu et qu'il va continuer à avoir entre les Institutions concernées, à savoir celle de l'Orphelinat et celle de l'Association Œuvre des Crèches du Foyer St-Etienne. Je remercie évidemment tous ces acteurs du travail qu'ils ont fait à quelque titre que ce soit et j'imagine que la collaboration que vous avez entérinée ce soir va se révéler la plus fructueuse possible. »*

4.0 Divers

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoises : *« Je n'ai pas de communications particulières à faire. Par contre, je tiens aussi, comme vient de le faire M. le Syndic, à remercier très vivement toutes les personnes qui se sont engagées dans ce processus de rapprochement qui amène à cette fusion entre les deux Foyers, en particulier, le Président de St-Etienne, Me Philippe Uldry, M. Charles de Reyff qui effectivement avait eu les premiers contacts dans le cadre de cette collaboration lorsqu'il présidait les destinées de la Bourgeoisie, remercier aussi le Directeur, M. Jean-Luc Kuenlin, qui a montré aussi par les faits pendant plusieurs années que cette collaboration était possible et se passait bien et il y a aussi tout un travail qui a été fait d'organisation et de réflexion de sa part, et puis merci aussi à tous les membres du groupe de travail qui ont participé aux réflexions, à l'élaboration des actes, l'étude des différentes variantes et j'aimerais citer notamment ceux qui sont présents ici, peut-être j'en oublierai, mais en tous les cas Me Charles-Antoine Hartmann et M. Philippe Berther qui s'est également, en tant que membre de la Commission du Foyer, beaucoup engagé dans le cadre de ces réflexions. »*

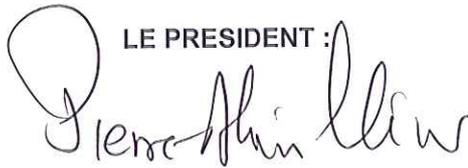
La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore l'assemblée, M. le Président :

- remercie les membres du Conseil communal, les Commissions bourgeoises, l'Administration bourgeoise, l'assistance, le scrutateur et la presse
- rappelle que la convocation à la présente assemblée donne droit à un bon d'une réduction de 15% lors d'un prochain achat au magasin de vin de la Rue des Alpes 14 ;
- convie l'assemblée à l'apéritif qui suit ;
- souhaite à toute l'assistance un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2015.

L'assemblée est close à 20.40 heures.

LE PRESIDENT :

Pierre-Alain Clément
Syndic

LE SECRETAIRE :


Georges Philipona

LA SECRETAIRE DE VILLE :


Catherine Agustoni

Assemblée bourgeoisiale du jeudi 11 décembre 2014

Scrutateur : Nom Kowalski Prénom Stephan
(Mme/M.)

Secteur I : jaune selon le plan annexé

		<u>Nombre de bourgeois / ses</u>
Bourgeoises et bourgeois		41,43
Conseil bourgeoisial dont bourgeois (se)	2
Conseil communal dont bourgeois	1
Syndic Président / Secrétaire dont bourgeois (se)	-
Directeur		1
Presse	<u>1</u> dont bourgeois (se)	1
 		<hr/>
Total bourgeoises/bourgeois		47
		=====

Signature : Kowalski